

Entre chamailleries et violence, l'ambivalence du discours médiatique sur le rugby

Julien Fragnon

► **To cite this version:**

Julien Fragnon. Entre chamailleries et violence, l'ambivalence du discours médiatique sur le rugby. Rugby, médias, éducation et transmission des valeurs, Jun 2007, Béziers, France. halshs-00619253

HAL Id: halshs-00619253

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00619253>

Submitted on 5 Sep 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Colloque international pluridisciplinaire

Rugby, médias, éducation et transmission des valeurs

Julien Fragnon, Triangle UMR 5206, IEP de Lyon

Titre : Entre chamailleries et violence, l'ambivalence du discours médiatique sur le rugby

Nous débuterons cette communication par quelques réflexions quant à notre rapport à l'objet. En tant qu'apprenti politiste et, traitant, tout au long de mon travail de thèse, de sujets « sérieux » et « légitimes » (terrorisme, pouvoir politique), il pouvait sembler incongru de travailler sur les représentations dans le domaine du sport¹. Nous-même, nous devons l'avouer, nous avons pris l'habitude d'anticiper les critiques de futilité ou d'illégitimité de ce travail (qui ne viennent jamais directement d'ailleurs) par le truchement de l'humour et du dilettantisme (« je fais cela par plaisir personnel, etc. »). S'il est vrai que les éléments abordés ici auront du mal à trouver leur place dans une recherche sur le discours politique français sur le terrorisme, les questionnements menés notamment sur la notion de violence (et son caractère relatif car contextualisé) irrigue l'ensemble de nos réflexions sur le rapport à la violence terroriste. Une fois le pas de l'« illégitimité » franchi ou intériorisé, dans tous les cas dépassé, nous devons malgré tout nous interroger sur nos liens avec l'objet d'étude et le détachement scientifique que nous lui devons².

L'intérêt pour le rugby provient d'une attirance pour le sport en général, comme pratiquant et comme spectateur, notamment pour le rugby. Cet attrait est le produit d'un

¹ Pierre Bourdieu évoque un double mépris quant à l'intervention du sociologue dans le domaine sportif. « Si on y réfléchit, en développant le paradigme, on trouvera peut-être là le principe des difficultés particulières que rencontre la sociologie du sport : dédaignée par les sociologues, elle est méprisée par les sportifs. La logique de la division sociale du travail tend à se reproduire dans la division du travail scientifique. On a ainsi d'un côté des gens qui connaissent très bien le sport sur le mode pratique mais qui ne savent pas en parler et, de l'autre, des gens qui connaissent très mal le sport sur le mode pratique et qui pourraient en parler mais dédaignent de le faire, ou le font à tort et à travers », « Programme pour une sociologie du sport », in P. Bourdieu, *Choses Dites*, Paris, Les éditions de Minuit, 1987, p. 203.

² « Les chances de contribuer à produire la vérité me semblent en effet dépendre de deux facteurs principaux, qui sont liés à la position occupée : l'intérêt que l'on a à savoir et à faire savoir la vérité (ou, inversement, à la cacher et à se la cacher) et la capacité que l'on a de la produire », Pierre Bourdieu, « Une science qui dérange », *Questions de sociologie*, Paris, Les éditions de Minuit, 2002, p. 22.

héritage familial et d'une expérience personnelle, renforcée par plusieurs années de correspondance de presse à suivre une équipe de la banlieue lyonnaise (pendant et après les matchs). Cet élément de biographie personnelle induit deux conséquences dans la démarche scientifique. D'un côté, la non-pratique de ce sport nous ferme tout un univers de pratiques, de représentations, de discours et non-discours (signes, gestes, etc. c'est-à-dire tout ce qui fonde la communication non verbale³) qui construisent et structurent la culture de ce sport. D'un autre côté, notre posture d'observateur extérieur facilite le détachement nécessaire à toute démarche rigoureuse⁴.

L'origine de cette contribution provient du décalage ressenti entre les discours médiatiques et ceux de pratiquants de rugby à la suite d'un pugilat lors d'un match entre le Biarritz Olympique et le Stade Français en septembre 2005. Du côté des commentateurs sportifs, nous avons entendu une dénonciation de cette violence, détestable pour l'image du rugby, tandis que dans l'entourage d'initiés que nous fréquentons, si la violence n'était pas niée, elle demeurerait euphémisée par le recours à la nécessité (« évacuer la tension entre les deux packs ») ou à la tradition. Nous avons donc décidé d'aborder de manière rigoureuse ce hiatus en traitant de l'usage de la notion de violence dans le discours des journalistes, médiateurs entre des représentations différentes (pratiquants, initiés et non-initiés) sur un domaine délimité, le rugby d'élite. Ces acteurs médiatiques se situent à la frontière entre les profanes et les initiés : ils sont pris dans une double contrainte, de vulgarisation et de diffusion vers un large public et, celle d'intégration à une culture qui participe de leur quotidien professionnel⁵. Cette question de la violence, prise comme l'explicitation discursive de pratiques culturelles propres, est d'autant plus prégnante que notre société démocratique est fondamentalement construite sur le refus de la violence. Norbert Élias et Eric Dunning, notamment, ont néanmoins montré que le sport constitue une ritualisation de cette violence originelle au sein d'enclaves sociales. Nous discuterons ensuite cette notion dont la signification, en dépit d'un usage courant et homogène, demeure liée à sa contextualisation. Nous verrons ainsi que l'emploi même de ce terme n'est pas considéré comme légitime dans

³ Qui sont inhérents à tous les sports mais demeurent exacerbés dans le cas du rugby : différenciation avants/arrières, rituels d'avant-match, cérémonie des maillots, etc.

⁴ « Est chose tout objet de connaissance qui n'est pas naturellement compénétrable à l'intelligence, tout ce dont nous ne pouvons nous faire une notion adéquate par un simple procédé d'analyse mentale, tout ce que l'esprit ne peut arriver à comprendre qu'à condition de sortir de lui-même, par voie d'observations et d'expérimentations, en passant progressivement des caractères les plus extérieurs et les plus immédiatement accessibles aux moins visibles et aux plus profonds », Émile Durkheim, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Flammarion, 1998 (1894), p. 77.

⁵ Par exemple, les commentaires des journalistes peuvent avoir vocation à expliquer certains traits de cette culture spécifique, au-delà des simples retranscriptions des matchs, tandis que les citations qu'ils publient dans leurs articles représentent les discours de joueurs ou d'entraîneurs, intégrés dans cet espace rugbystique.

le champ rugbystique⁶. L'autonomie de ce dernier se fonde sur des règles spécifiques qui construisent elles-mêmes des pratiques et des représentations déterminées. C'est cet état du champ que nous voudrions interroger alors même qu'il subit, au niveau professionnel du moins, des changements affectant ces fondements culturels⁷. Notre questionnement se fixe sur les stratégies d'euphémisation des pratiques violentes au sein des discours journalistiques. Nous verrons ainsi que ces stratégies discursives passent par une distanciation qui prend la forme de l'ironie ou du retour à la tradition. L'intérêt de cette contribution, si tant est qu'il y en ait un, est d'ancrer ces discours dans une conjoncture particulière, celle de la médiatisation et de la recherche d'un élargissement populaire du rugby, un élargissement qui rentre en contradiction avec les représentations structurantes de ce sport et qui remet en question la frontière fondatrice entre initiés et profanes.

La violence, une question de placement

Dans leur ouvrage fondateur, *Sport et civilisation*⁸, Norbert Elias et Eric Dunning établissent que le sport a contribué au mouvement historique de pacification de la vie sociale. Les auteurs montrent la concomitance, au cours du dix-huitième siècle, entre la parlementarisation du régime britannique, c'est-à-dire la pacification de la compétition politique, et le développement de loisirs non violents.

« On constate simplement que cette classe d'individus qui participait à la pacification et à la plus grande régulation des luttes entre factions au sein du Parlement entraînait aussi la plus grande pacification et régulation de ses passe-temps. [...] Le sport et le Parlement tels qu'ils apparurent au 18^{ème} sont tous deux caractéristiques du même changement dans la structure du pouvoir en Angleterre et dans l'habitus social de cette classe d'individus qui émergea des luttes anciennes comme classe dirigeante »⁹.

⁶ Nous nous permettons d'emprunter à Pierre Bourdieu ce concept qui fixe un cadre théorique pour appréhender cet espace social constitué autour du rugby, à la fois ancré et détaché dans un espace social plus large. « S'il est vrai, comme mon interrogation tend à le suggérer, que le système des institutions et des agents qui ont partie liée avec le sport tend à fonctionner comme un champ, il s'ensuit que l'on ne peut pas comprendre directement ce que sont les phénomènes sportifs à un moment donné dans un environnement social donné en les mettant en relation directement avec les conditions économiques et sociales des sociétés correspondantes : l'histoire du sport est une histoire relativement autonome qui, lors même qu'elle est scandée par les grands événements de l'histoire économique et politique, a son propre tempo, ses propres lois d'évolution, ses propres crises, bref sa chronologie spécifique », « Comment peut-on être sportif ? », in *Questions de sociologie*, Paris, Les éditions de Minuit, 2002, p. 174-175.

⁷ Alors même que les annonceurs sont attirés par le rugby pour ces valeurs propres. Voir « Les valeurs du rugby sont de plus en plus prisées par les annonceurs », *Le Monde*, 15 février 2003.

⁸ Norbert Elias et Eric Dunning, *Sport et civilisation, la violence maîtrisée*, Paris, Fayard, 1994, 392 pages. Voir également, Eric Dunning et Kenneth Sheard, « La séparation des deux rugbys », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1989, volume 79, n° 79, p. 92-107.

⁹ *Op. cit.*, p. 51-52.

La sportification relève ainsi du processus de civilisation des mœurs car elle représente un effort d'autodiscipline et de réglementation des interactions sociales¹⁰. Le sport est une compétition physique, entre deux parties au moins, un simulacre de l'affrontement qui aboutit à une régulation ritualisée de l'agressivité. Le sport devait être une épreuve de robustesse, non de violence dangereuse. La vitesse, la stratégie, le contrôle de soi et l'habileté étaient désormais plus importants que la capacité à subir ou à infliger la violence¹¹. Alain Garrigou et Jean-Pierre Augustin notent qu'au début du vingtième siècle, l'analogie entre le sport et la guerre démontre le déplacement de la violence et sa désapprobation sociale¹². Toutefois, il demeure des enclaves rétives à cette évolution historique d'évacuation de la violence. « De tels sports [rugby, football, boxe] sont des enclaves dans lesquelles la violence physique s'expriment de manière socialement acceptable et rituelle »¹³. De manière générale, toute société, même pacifiée, comprend des sous-groupes (milieu militaire, pénitentiaire ou délinquant) où le niveau de violence, autorisée ou tolérée, est sans commune mesure avec celui du corps social. La notion de violence constitue un instrument pertinent pour questionner les rapports entre le rugby et la société. User de ce terme, en terre d'Ovalie, n'est pas anodin¹⁴ et implique d'interroger sa relativité et de fonder son caractère structurant dans l'autonomisation d'une culture propre au rugby. Cette dernière induit une relation complexe à la violence que le discours rugbystique rend visible. Cependant, ce qui était admis auparavant ne l'est plus aujourd'hui : l'agressivité est qualifiée d'agression, et la « générale » tombe sous le coup du code pénal. L'intrusion contemporaine du juge pour sanctionner des actes violents constitutifs du jeu et de sa culture symbolise la disparition de la frontière du stade comme espace hors-jeu judiciairement et socialement¹⁵.

Une définition classique de la violence - « le fait d'agir sur quelqu'un ou de le faire agir contre sa volonté en employant la force ou l'intimidation »¹⁶ - fait indubitablement du rugby un sport violent. Qu'est-ce qu'un plaquage, un raffut si ce n'est une action contre la volonté d'un tiers au moyen de la force physique ? Mais l'emploi d'une notion aussi polysémique

¹⁰ Norbert Élias, *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, 1976 et *La dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy, 1976.

¹¹ Alain Corbin, Jean-Jacques Courtine et Georges Vigarello (dir.), *Histoire du corps*, Paris, Seuil, 2005.

¹² Lire le chapitre « La guerre rituelle », J.-P. Augustin et A. Garrigou, *Le rugby démêlé. Essai sur les Associations Sportives, le Pouvoir et les Notables*, Bordeaux, Le Mascaret, 1985, p. 295-299.

¹³ N. Elias et E. Dunning, *Sport et civilisation*, *op. cit.*, p. 313.

¹⁴ Ainsi de la réponse d'un des journalistes à l'une de nos questions « quelle définition donneriez-vous à la violence dans le rugby ? » : « Aucune, la notion de violence ne me convient pas. Regardez le dictionnaire, les définitions proposées sont assez éloignées du cadre sportif ». Plus généralement, l'emploi de ce terme est critiqué par les répondants aux questionnaires.

¹⁵ « De plus en plus de joueurs agressés portent plainte », *Le Monde*, 2 mai 2000.

¹⁶ Yves Michaud, *La violence*, Paris, Puf, 2004, p. 3.

nous oblige à certaines précautions¹⁷. Dans sa définition même, le concept de violence est double. D'un côté, il renvoie à des faits et des actes coercitifs, de l'autre, il est un élément de mesure d'un événement ou d'un acte – « le caractère brutal d'une action »¹⁸. Cette dualité étymologique induit une relativité dans l'usage du mot puisque les deux significations, contrainte physique et étalon de mesure, se rejoignent dans le discours. L'appréhension de la violence se fait à travers des normes et des représentations sociales, propres à la société où elle est mobilisée. L'ancrage social du regard sur la violence relativise la portée de l'objectivité qui lui est spontanément rattachée.

« Le caractère relatif et indéfinissable du concept de violence n'est pas accidentel mais inhérent à une notion qui polarise la diversité et parfois le conflit des évaluations sociales. [...] La notion insaisissable de violence fait partie de ces concepts qui signalent et marquent les clivages sociaux et politiques. Elle est même le concept qui polarise le plus ces antagonismes. Chaque groupe, parfois même chaque individu, appréhende et dénonce à l'aide de ce concept tout ce que lui-même considère comme inadmissible »¹⁹.

La violence est donc contextualisée et le rapport à la violence dépend du lieu d'énonciation ; adventice pour les initiés, elle est centrale pour les profanes.

« Le rugby garde une vieille réputation de violence. Pour les amateurs c'est une violence résiduelle qui nuit au jeu. On parle d'ailleurs volontiers d'anti-jeu et la condamnation est plus esthétique qu'éthique. Pour les non initiés, la violence est la caractéristique majeure du rugby. Mais c'est sans doute moins la violence en elle-même qui est condamnée que ce qu'elle signifie : la vulgarité, la non-maîtrise des pulsions »²⁰

En l'occurrence, la frontière du stade délimite une relation différenciée à la violence et construit un clivage entre initiés et non-initiés.

« En fait, tout match de rugby est violent si on juge d'après les normes de la vie quotidienne. La violence légitime sur un stade n'a rien à voir avec la violence qui est toujours illégitime hors des stades »²¹.

Ancien pratiquant, Pierre Bourdieu illustre, par le truchement du football américain, l'interprétation différenciée d'un même geste pour le profane et le connaisseur.

¹⁷ Dans un autre ouvrage, Yves Michaud relate les tentatives d'une définition objective de la violence et montre finalement le caractère vague et indéfinissable du concept, Y. Michaud, *Violence et politique*, Paris, Gallimard, 1978.

¹⁸ Y. Michaud, *La violence*, op. cit., p. 3.

¹⁹ Op. cit., p. 121-122.

²⁰ J.-P. Auguston et A. Garrigou, *Le rugby démêlé*, op. cit., p. 299.

²¹ *Ibid.*, p. 300.

« [Le] “connaisseur” dispose de schèmes de perception et d’appréciation qui lui permettent de voir ce que le profane ne voit pas, d’apercevoir une nécessité là où le béotien ne voit que violence et confusion et, par conséquent, de trouver dans la promptitude d’un geste, dans l’imprévisible nécessité d’une combinaison réussie ou dans l’orchestration quasi miraculeuse d’un mouvement d’ensemble, un plaisir qui n’est pas moins intense ni moins savant que celui que procure à un mélomane une exécution particulièrement réussie d’un œuvre familière ; plus la perception est superficielle et aveugle à toutes ces finesses, ces nuances, ces subtilités, moins elle trouve son plaisir dans le spectacle contemplé en lui-même et pour lui-même »²².

Toutefois, une fois entrée au sein de l’enceinte sportive, la violence n’est pas dérégulée. Si on accepte de la dureté dans le jeu, les initiés, joueurs et commentateurs, qualifient de violences l’ensemble des brutalités contre le jeu. « Qu’appelle-t-on violence d’abord ? Un coup de poing dans le dos de l’arbitre, ça c’est de la violence mais un gros plaquage n’est pas violent » (réponse au questionnaire, RQ). Pour être appréhendée, la violence nécessite des repères fixes qui, dans le cadre sportif, sont posés par les règles. Etablies par l’*International Board*, elles supplantent dans l’espace du terrain, la justice pénale. Ce sont elles qui déterminent ce qui est autorisé et ce qui ne l’est pas, donc ce qui est violent et ce qui ne l’est pas. « Pour moi, la violence ne vaut réellement que lorsque l’on sort des règles » (RQ). Pour tenter de sortir de ce biais, de cette incompréhension structurelle entre initiés et non-initiés et, *in fine*, de la relativité de la violence, notre étude n’a qualifié de violents que des actes objectivement réprouvés, c’est-à-dire considérés comme des coups interdits par les règlements fédéraux²³. Ce choix a été confirmé par nos recherches personnelles, puisque les occurrences relevées, dans les archives journalistiques, à partir du mot-clé *violence*, sont systématiquement associées à des pugilats et, non, à des actions de jeu. L’établissement d’un règlement fédéral, appliqué uniformément sur l’ensemble du territoire et garanti légalement par le Code du sport (articles L131-7 à L131-9), répond à l’exigence de permission de la loi telle que prévue à l’article 122-4 du Code Pénal. Cette dernière n’est pas une justification des violences mais implique qu’une personne n’est pas pénalement responsable de blessures infligées au cours d’un contact régulier, c’est-à-dire effectué dans le respect des règles.

« Ainsi c’est en raison d’une permission ou d’une autorisation implicite de la loi que les atteintes sportives à l’intégrité corporelle sont justifiées. En effet, puisque, d’une part, les

²² P. Bourdieu, *Questions de sociologie*, op. cit., p. 184.

²³ Lire Paragraphe 1, Chapitre 3 « Infractions et Sanctions » du règlement disciplinaire de la Ligue Nationale de Rugby (LNR) pour voir la liste des coups interdits. De manière générale, sont réprimandés les coups envers les arbitres et tous les coups de membres inférieurs (pieds et genoux) ainsi que les violences collectives.

activités sportives sont non seulement permises, mais encore encouragées par les autorités, et que, d'autre part, ces activités occasionnent, inévitablement, des atteintes à l'intégrité corporelle, il faut en déduire que ces atteintes sont autorisées par la loi. Certes cette déduction suppose que la licéité du sport soit incontestable. C'est bien le cas aujourd'hui [depuis] la loi du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives »²⁴.

Si le juriste Jean-Yves Lassalle confirme la tolérance relative des règles en matière de violence, nous verrons qu'en matière de rugby, elles sont fondatrices d'une culture particulière.

Des règles fondatrices d'une culture spécifique du combat

« Sport collectif de combat »²⁵, où l'agressivité constitue le fondement du jeu, le rugby, ses règles et ses acteurs ont construit une plus grande tolérance à l'égard de la violence. Le rugby est originellement un sport de combat, dans la mesure où, l'opposition se fait sur le corps de l'adversaire et non, sur le ballon, comme dans les sports de contact (football, basket-ball ou handball). Cette notion est au cœur du jeu et ne soulève aucune objection chez les commentateurs.

« C'est le seul sport collectif où il faut "combattre" pour gagner le ballon avant de pouvoir le jouer. Il y a ainsi combat collectif en mêlée, en touche, mais aussi dans les regroupements et en défense. Sans cela, il est impossible de disposer du ballon donc de jouer » (RQ).

Les règles autorisent des actions qu'une vision stricte qualifierait de violentes, dans le sens où, elles imposent une pression physique à l'adversaire. Ainsi l'anathème, attaché à la violence et dominant dans le corps social, est rejeté en prétextant du caractère régulé de l'engagement physique.

« Le mot "violent" sous-entend, dans notre société aujourd'hui, quelque chose de très péjoratif, de dérèglementé, un sport de type "ultimate fight" alors que le rugby est certes impressionnant mais très règlementé » (RQ).

La tolérance offerte par des règles nombreuses et, parfois, complexes, permet aux pratiquants de réfuter l'accusation de violence.

²⁴ Jean-Yves Lassalle, *La violence dans le sport*, Paris, Puf, 1997, p. 52-53.

²⁵ Pierre Conquet et Jean Devaluez, *Les fondamentaux du rugby*, Paris, Vigot, 1978, p. 79.

« Violent n'est pas le bon terme. [Le rugby] est plus engagé, plus dur physiquement au contact, car toutes les parties du corps sont concernées. Qui dit violent sous-entend absence de règles, or ce n'est pas le cas » (RQ).

Les règles sont structurantes d'une culture sportive. Elles constituent un ensemble de représentations, de discours mais aussi de pratiques partagées par les rugbymen et qui possèdent une homogénéité suffisante pour être identifiés. « Les règles ont un rôle éminent dans la structuration des comportements des joueurs, de leurs pratiques et des représentations auxquelles ils ont recours »²⁶. Au rugby, si les règles protègent les joueurs, elles participent également à l'affrontement simulé. Ainsi, les règles du hors-jeu et de l'en-avant définissent une ligne de front permanente qui exacerbe la dimension physique de l'affrontement. A cela, s'ajoute l'ancrage territorial du club associant le terrain et la défense du village ou du pays. L'idée d'un territoire à défendre, créée par les règles, favorise les comportements identitaires. « De la combinaison de ces différents éléments résulte sans doute une configuration culturelle originale, dont on peut dire qu'elle découle en grande partie de la spécificité du jeu »²⁷. Cette identification, au club et au-delà, à la communauté locale, peut expliquer l'exacerbation des comportements ; de la rudesse sur le terrain aux exaltations des supporters et des dirigeants. La ritualisation poussée à l'extrême des attitudes vient renforcer la solidarité et permet l'expression de représentations spécifiques. La rudesse physique et les risques inhérents à sa pratique ont fait émerger une culture de la solidarité, de la fraternité et d'une certaine égalité dans le combat qui fonde la spécificité traditionnelle de l'Ovalie²⁸. Ces processus favorisent l'idée d'une société fermée, structurée autour de règles et de croyances propres, qui engendrent une fermeture à l'égard de l'extérieur et une solidarité forte entre les membres du groupe. Les références à la « grande famille du rugby »²⁹ viennent sanctifier la frontière entre les membres de la famille et les étrangers. Ici, vient se loger cette incompréhension, semble-t-il fondatrice, entre initiés et non-initiés. Cette démarcation construit, pour partie, les pratiques et la sociabilité du groupe. Sa projection justifie auprès du corps étranger, le corps social, des

²⁶ Sébastien Darbon, « L'esprit des règles », *Rugby d'ici : une manière d'être au monde*, Autrement, février 1999, n° 183, p. 35.

²⁷ *Ibid.*, p. 44.

²⁸ La charte d'éthique et de déontologie de la Fédération Française de Rugby (FFR) édicte une liste de valeurs représentatives : la fraternité, la solidarité, la recherche de l'effort, le respect, la loyauté, la lutte contre la violence et la fête.

²⁹ « Même s'il existe des situations conflictuelles entre gens du rugby, il semble que ceux-ci continuent à favoriser un discours idéalisant ou, du moins, à taire tout ce qui pourrait ternir leur image. Un thème central et récurrent donne une unité à ce discours : la famille. (...) Les liens de cette famille ne sont pas constitués de façon traditionnelle, par l'alliance et la filiation, mais par un réseau de relations qui, de façon symbolique, présentent avec elles des similitudes. La notion de "famille rugby" peut notamment trouver sa définition dans le discours que celle-ci tient sur elle-même », Anne Saouter, « *Etre rugby* ». *Jeux du masculin et du féminin*, Paris, Éditions de la Maison des sciences et de l'homme, 2000, p. 61.

pratiques considérées comme déviantes. Cette identification passe par la valorisation de valeurs spécifiques et collectives : la solidarité, le sacrifice ou la dénonciation de l'individualisme.

« Mais je dirai (...) que le rugby (...) possède une valeur éducative [et] soude des amitiés parce que l'on sait que l'on a toujours besoin de l'autre dans ce sport de "combat collectif" justement. Que la solidarité est l'une des clés de la réussite. Et je crois que cela génère des relations très particulières qui font que les gens du rugby se reconnaissent partout dans le monde » (RQ).

Pour fonder une réelle communauté, ces attributs et ces pratiques ne suffisent pas, il faut également l'existence d'un langage commun dont Max Weber soulignait le caractère structurant.

« C'est seulement avec l'apparition d'oppositions conscientes à des tiers que se produit chez ceux qui parlent une langue commune une situation analogue, un sentiment de communauté et des sociations dont le fondement conscient d'existence est la communauté de langue »³⁰.

Humour et tradition, deux stratégies de mise à distance de la violence

Cette communauté de langue s'affirme donc comme un élément visible, une activation palpable de la spécificité rugbystique. C'est dans cette perspective que nous nous sommes intéressés aux discours d'une partie des acteurs du champ rugbystique, les journalistes. Notre corpus se compose du seul quotidien sportif national (*L'Équipe*) et d'un journal régional ancré dans un territoire où le rugby est dominant (*Sud-Ouest*) consultés, entre 1995 et 2007, à l'aide du moteur de recherche *lexinexis* et selon une indexation avec le substantif *violence* et ses dérivés (*violence, violent, violente*). Nous avons éliminé de cette recherche divers apories (l'expression « se faire violence » apparaissait assez fréquemment par exemple) afin d'aboutir à un total de quinze articles³¹. Nous avons également analysé les publications annuelles de *L'année du rugby* de Christian Montaigneau entre 1995 et 2007 afin de repérer les passages qui évoquaient des violences telles qu'elles sont définies par le règlement sportif. Enfin, nous avons complété cette analyse avec un questionnaire auquel ont répondu des journalistes de presse écrite³². Ainsi, nous pouvons faire l'hypothèse que le discours médiatique sur le rugby

³⁰ Max Weber, *Economie et société. Les catégories de la sociologie*, Tome 1, Paris, Plon, 1995, p. 81.

³¹ Une majorité d'articles se concentre sur les matchs de championnat de France, Biarritz-Stade Français et Bourgoin-Agen, qui ont eu lieu en septembre et octobre 2005. D'une manière générale, le faible nombre d'occurrences nous a surpris et a semblé confirmer l'usage ambigu de ce terme dans le discours médiatique sur le rugby.

³² Qu'ils soient, à cette occasion, remerciés de l'aide précieuse qu'ils nous ont apporté.

comprend un double mouvement de mise à distance (par l'euphémisation et l'humour) et de contextualisation (par le rappel à la tradition), marqué par une rupture générationnelle, l'arrivée du professionnalisme.

Les stratégies discursives confirment un rapport ambivalent à la violence, à la fois dénoncée et tolérée par les acteurs. L'humour ou l'ironie sont convoqués pour euphémiser les brutalités comme l'ont montré des études antérieures³³. La violence n'est pas dénoncée mais elle est mise à distance par le truchement de l'humour. « Dans le cas de l'ironie, [l'énonciateur] produit un énoncé qu'il invalide en même temps qu'il parle »³⁴. Ce registre discursif n'est d'ailleurs pas étonnant au sein d'une culture où la plaisanterie construit la sociabilité. Par exemple, cette anecdote racontée par un joueur berjallien à la suite d'une altercation avec un joueur agenais : « Tête contre tête, il m'insulte et me met en garde sur ce qui m'arrivera en seconde mi-temps. Je le repousse et là, il me met deux "marmites" »³⁵. L'aspect juvénile de ces « chamailleries »³⁶ est mis en avant, ouvrant une justification sous-jacente et nostalgique. Christian Montaigneau use fréquemment de cette stratégie discursive : « le pacifique [...] de se battre comme à la récré »³⁷, « on vit les manivelles tournées »³⁸, « ce jour là entre Gallois de Pontypridd et Gaulois de Brive, on échangea plus de gnons que de ballons »³⁹. Ces violences prennent place dans le déploiement classique d'une virilité exacerbée. « Un an après, les chaudes retrouvailles entre Toulousains et Agenais commencèrent par le bal des machos »⁴⁰. Parfois associé au registre culinaire, très prégnant dans la culture rugbystique, cette ironie conduit à une représentation tolérante de la violence. Le registre gastronomique comprend une très grande richesse sémantique pour qualifier un coup de poing (*patate, marron, poire, châtaigne, pigne, pain, marmite* ou encore *fourchette*) ou un plaquage (*caramel*). L'usage de l'ironie traduit une dialectique entre détachement et attachement à l'objet.

Pour autant, la principale stratégie d'euphémisation rattache la violence à la tradition et à l'essence du jeu. Les brutalités ne sont que des résurgences ancestrales alors même que les représentations culturelles dominantes dans le rugby assurent la valorisation du passé. Telle demi-finale du championnat de France est marquée par « des échange de torgnoles [dont] les

³³ Lire le chapitre « Un de reçu... Dix de retournées » dans Christian Pociello, *Le rugby ou la guerre des styles*, Paris, Métailié, 1983, p. 132.

³⁴ Dominique Maingueneau, *Analyser les textes de communication*, Paris, Nathan université, 2002, p. 155.

³⁵ «Coups de folie à Bourgoin », *L'Equipe* du 10 octobre 2005.

³⁶ Commentaire fréquemment utilisé par les commentateurs sportifs lors d'échanges de coups entre joueurs.

³⁷ Christian Montaigneau, *L'année du rugby 2005*, Paris, Calmann-Lévy, 2006.

³⁸ C. Montaigneau, *L'année du rugby 2005*, *op. cit.*

³⁹ Christian Montaigneau, *L'année du rugby 1998*, Paris, Calmann-Lévy, 1999.

⁴⁰ C. Montaigneau, *L'année du rugby 2005*, *op. cit.*

experts affirmeraient qu'il s'agissait là d'un pur respect de la tradition »⁴¹. Telle légende d'une photographie d'un second-ligne irlandais, le poing serré prêt à frapper un joueur français, rappelle qu'il « y eut chez les Irlandais un retour aux valeurs du passé »⁴². Le match de coupe d'Europe entre Brive et Pontypriid, en 1997, est « une empoignade où seuls les inconditionnels de l'amicale corrézienne les absoudraient de toute responsabilité »⁴³. Le clivage entre profanes et initiés vient qualifier différemment un acte de violence : « [le rugby est] un sport de combat où le vainqueur est, le plus souvent, celui qui impose sa force et son agressivité, répondent ceux qui n'ont vu, samedi dernier, qu'une péripétie inhérente à la nature du jeu »⁴⁴. Plus fondamentalement, les violences ne constituent qu'une exacerbation d'un jeu, originellement construit sur le combat.

« Les germes de la violence qui a éclaté samedi à Aguilera sont en effet contenus dans ces fameuses “valeurs” qui donnent tout son charme au rugby »⁴⁵. « Dire que [ce match] s'est joué “à l'ancienne” sous-entend qu'il y a eu plus de gifles et de mêlées fermées que de passes croisées et de prises d'intervalles »⁴⁶. Ces échanges de coups font « partie du jeu »⁴⁷, au moins jusqu'à un certain seuil, rarement explicité d'ailleurs. « Je n'ai pas le sentiment que ce match ait été d'une violence extrême. Il n'y a rien eu de méchant, pas “mort d'homme” comme on dit » déclarait un joueur parisien, après un match largement dénoncé comme brutal⁴⁸. Pour Serge Simon, président du syndicat des joueurs, « un sport de combat sans risque de débordement, cela n'existe pas »⁴⁹. Nous nous approchons d'une vision instrumentale de la violence qui, à défaut de la considérer comme nécessaire, peut l'appréhender comme efficace. « Il y eut [...] l'une de ces agitations qui ne font pas les bonnes réputations mais paraissent indispensable à toute équipe soucieuse de faire front »⁵⁰. L'euphémisation des brutalités se double d'une valorisation du combat et l'agressivité⁵¹. Ainsi tel joueur est « saisi en beau combattant »⁵². L'analogie entre le rugby et la guerre est ancienne et recouvre la dureté des

⁴¹ Christian Montaigneau, *L'année du rugby*, 2003, Paris, Calmann-Lévy, 2004.

⁴² Christian Montaigneau, *L'année du rugby*, 1997, Paris, Calmann-Lévy, 1998.

⁴³ *Ibid.*

⁴⁴ « Peut-on tolérer les dérapages de Biarritz-Stade Français », *L'Equipe* du 20 septembre 1995.

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ Interview de Luc Lafforgue (S.U. Agen) à la suite de la bagarre générale à Bourgoin : « cela fait hélas partie du jeu, même si ça n'offre pas un spectacle agréable au public. Mais ça ne choque aucun joueur de rugby », *Sud Ouest*, 11 octobre 2005.

⁴⁸ *L'Equipe* du 18 septembre 2005, à propos du match Biarritz Olympique-Stade Français.

⁴⁹ *L'Equipe* du 11 octobre 2005.

⁵⁰ C. Montaigneau, *L'année du rugby*, 2005, *op. cit.*

⁵¹ « La séduction exercée par le rugby repose à la fois sur une esthétique guerrière, celle des corps à corps, et sur une éthique guerrière valorisant le courage, l'héroïsme, le sacrifice. Malgré la popularisation du jeu, l'idéal aristocratique guerrier s'est maintenu », J.-P. Augustin et A. Garrigou, *Le rugby démêlé*, *op. cit.*, p. 296.

⁵² *Ibid.*

affrontements physiques mais, également, le déploiement et les mouvements des joueurs sur le terrain comme l'a montré Christian Pociello⁵³. La particularité de l'Ovalie tient donc dans cette culture qui tend à valoriser les notions de combat, de conquête et *in fine*, de violence⁵⁴. « On a bien affaire à une culture au sein de laquelle la violence physique joue un rôle éminent »⁵⁵. L'ensemble de ces discours est produit dans une conjoncture déterminée, l'arrivée du professionnalisme, qui contribue à modeler les représentations.

La querelle des Anciens et des Modernes

La professionnalisation du rugby s'est traduite par l'arrivée en masse de la télévision (dont l'usage est d'ailleurs largement utilisé dans la recherche de preuves pour fonder les sanctions), des annonceurs publicitaires et, donc, de l'argent. Ce mouvement conjoncturel amène une contradiction pour un sport dont les vertus originelles sont antithétiques avec le lissage exigé par sa diffusion à un public plus large et sa spectacularisation⁵⁶. La clôture du champ rugbystique construit toute intervention extérieure comme une ingérence : que ce soit la justice pour réprimer des faits de violence ou le professionnalisme dans un sport resté très longtemps amateur même au plus haut-niveau.

« L'attitude de fermeture sur l'extérieur est le pendant d'un processus d'idéalisation de l'intérieur. On se protège contre toute intrusion qui pourrait bouleverser l'équilibre de la structure à laquelle on appartient. Cette protection ne se résume pas à une attitude, une façon d'être : elle s'applique aussi à des faits concrets, et s'accompagne d'un discours d'autopersuasion. Le rugby a par exemple toujours défendu son amateurisme, prouvant ainsi qu'il n'était pas corrompu par l'argent, contrairement à d'autres sports depuis longtemps professionnels. (...) Comme les questions d'argent sont de l'ordre du tabou, une déformation de la réalité finit par s'imposer. Les rugbymen continuent ainsi de tenir le discours idéalisant d'une pratique sportive où seule la passion commande les actes de chacun. Un même accord tacite maintient hors des conversations tous les domaines qui menaceraient la cohésion du groupe : l'argent donc, mais aussi le racisme, la politique, l'homosexualité ou la vie privée »⁵⁷.

⁵³ « L'objet de ce chapitre est de montrer que le rugby est conçu, dans sa structure, comme un jeu de bataille et qu'il apparaît de manière fort prégnante, dans ses représentations majoritaires, comme une guerre euphémisée », in C. Pociello, *Le rugby ou la guerre des styles*, op. cit., p. 103.

⁵⁴ Entendue, d'une manière externalisée, c'est-à-dire, ce qui est considéré comme un acte violent dans la société à partir de la définition juridique de l'atteinte corporelle.

⁵⁵ « Un certain goût pour la castagne », in S. Darbon, « L'esprit des règles », op. cit., p. 64.

⁵⁶ « Le rugby attire de plus en plus de téléspectateurs et sponsors », *Le Monde*, 14 février 2007. Dans son ouvrage précédemment cité, Anne Saouter date à la fin des années 80, l'apparition massive de l'image du rugby dans la publicité. Lire le chapitre « Une référence valorisée », A. Saouter, « *Etre rugby* », op. cit., p. 39-45.

⁵⁷ A. Saouter, « *Etre rugby* », op. cit., p. 64.

Pierre Bourdieu pointe les risques paradoxaux (notamment la montée de la violence alors même qu'elle est un frein à une plus grande visibilité médiatique) que contient cette conjoncture récente.

« En matière de sport, on est souvent, dans le meilleur des cas, au stade de la danse au 19^{ème} siècle, avec des professionnels qui se produisent devant des amateurs qui pratiquent encore ou ont pratiqué ; mais la diffusion que favorise la télévision introduit de plus en plus de spectateurs dépourvus de toute compétence pratique et attentifs à des aspects extrinsèques de la pratique, comme le résultat, la victoire. Ce qui entraîne des effets, par l'intermédiaire de la sanction (financière ou autre) que donne le public, dans le fonctionnement même du champ des professionnels (comme la recherche de la victoire à tout prix et avec elle, entre autres choses, la montée de la violence) »⁵⁸.

Dans le rugby professionnel, la culture spécifique du combat et la tolérance à la violence vient s'encaster dans les représentations modérées, attachées à la pratique professionnelle (amoindrissement de la culture festive et culinaire chez des joueurs soumis à des contraintes de récupération et de musculation) et aux annonceurs (dénonciation des brutalités). En dépit de sa relative fermeture, le champ rugbystique, surtout au niveau professionnel, subit ces transformations⁵⁹.

« Les règles du jeu se sont transformées sous l'effet de causes externes. La sensibilité à la violence, par exemple, a considérablement augmenté et il a fallu donner une partie de l'arbitrage à la télévision, au grand public. Aujourd'hui, avec la télévision, le rugby est sorti du monde des initiés. C'est là une autre source de déséquilibre. Le rugby-spectacle est destiné à des VIP qui ne paient pas forcément leurs billets d'entrée au stade. Ce n'est plus tout à fait le sport qu'ont connu les initiés. L'autre changement tient à l'arrivée de l'argent. Comme les autres sports professionnels, le rugby s'apparente de plus en plus à un travail. Au plus haut niveau, les enjeux sont tels que les joueurs sont pris dans une logique de travail intensif, ils ne peuvent plus se permettre de récupérer »⁶⁰.

Cette modération pousse certains journalistes à craindre l'apparition d'une « pensée unique ». « Pareils comportements doivent être bannis. Le clamer, ce n'est pas tomber dans le "politiquement correct" qu'exigerait le rugby professionnel »⁶¹. Le discours des publicitaires

⁵⁸ P. Bourdieu, *Choses dites*, *op. cit.*, p. 213-214.

⁵⁹ « Cet espace des sports n'est pas un univers fermé sur lui-même. Il est inséré dans un univers de pratiques et de consommations elles-mêmes structurées et constituées en système. On est tout à fait fondé à traiter les pratiques sportives comme un espace relativement autonome, mais il ne faut pas oublier que cet espace est le lieu de forces qui ne s'appliquent pas à lui seul », Pierre Bourdieu, *Choses dites*, *op. cit.*, p. 206.

⁶⁰ Interview d'Alain Garrigou, *Le Monde*, 1^{er} avril 2000.

⁶¹ « Dérives », *Sud Ouest* du 10 octobre 2005.

ou des décideurs fédéraux est représentatif de cette ambivalence. César Croze de l'agence TWBA insistait sur l'existence de la frontière entre corps social et corps rugbystique au sujet des brutalités. « Elles sont un épiphénomène pour le pratiquant mais elles inquiètent le nouveau spectateur car elles ne représentent rien pour lui comme spectacle sinon de la violence »⁶². Serge Blanco, président de la LNR, évoquait l'image négative produite par certaines bagarres. « En termes d'image, c'est dommageable. Qu'on mette de la virilité dans les plaquages, dans l'engagement, c'est très bien. Mais là, ce n'est pas acceptable [pour] notre nouveau public »⁶³. Mais l'ambivalence n'est pas loin. « Le rugby reste un sport de combat et on ne peut imaginer que tout ce qui fait le sel de notre sport disparaisse »⁶⁴. Le sel rehausse un plat et lui donne du goût mais au-delà d'une certaine limite, le plat devient indigeste. Si Elias et Dunning avaient montré que tout sport dispose d'une part d'autonomie vis à vis de la société dans laquelle il évolue, si le rugby se caractérise par une culture fermée, il se pratique toutefois dans un contexte social dont les interrelations viennent modifier sa pratique. De ce point de vue, l'arrivée du professionnalisme et sa médiatisation inhérente sont venues bousculer ses valeurs et pratiques traditionnelles⁶⁵. Une interview récente de Thierry Gilardi, l'un des futurs commentateurs de la Coupe du Monde pour *TF1*, vient illustrer l'affirmation de vulgarisation.

« Beaucoup de téléspectateurs, qui ne comprennent rien au jeu, prennent paradoxalement énormément de plaisir à regarder un match. Je crois que ce sport leur apporte simplement un grand bol d'authenticité »⁶⁶

Cette rupture générationnelle semble fragilisée l'autonomie du rugby et son fondement premier ; sa relation particulière à la violence.

Dans le discours médiatique, espace à la frontière entre profanes et initiés, l'appréhension de la violence dans le rugby est ambivalente, entre dénonciation d'un méfait et élément structurant et fondateur de ces représentations. En dépit du virage pris par la médiatisation du secteur professionnel, ce rapport dialectique à la violence demeure prégnant comme l'exprime Serge Blanco.

⁶² « Un beau coup de pub », *L'Equipe* du 27 septembre 2005.

⁶³ Interview dans *L'Equipe* du 19 septembre 2005.

⁶⁴ Interview de Serge Blanco dans *Sud-Ouest* du 10 octobre 2005.

⁶⁵ Cet argument est le thème central d'une récente enquête du journal *L'Express* au sujet du rugby à Paris, « Paris. Capitale du rugby », *L'Express*, n° 2917, du 31 mai au 6 juin 2007, p. 100-104.

⁶⁶ « Le rugby fait une percée », *Télérama*, n° 2978, 7 février 2007. Autre exemple récent, cette citation de Charles Villeneuve, directeur des sports de la Une, au sujet des retransmissions de la Coupe du Monde : « mon souci est de ne pas compliquer un jeu qui l'est déjà assez comme ça », *Sud-Ouest*, 27 avril 2007.

« Il faut que les gens comprennent que le rugby, ce n'est pas que cela [les bagarres]. Mais c'est aussi cela. Le rugby est un sport collectif de combat. Et il arrive parfois que cela dégénère. Que l'on joue en quatrième série ou au plus haut niveau international, c'est inévitable, il ne faut pas se leurrer »⁶⁷.

⁶⁷ Cité par *L'Equipe* du 19 septembre 2005.